

## APPROBATION

DE SA GRANDEUR MGR. L'ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE,  
ADMINISTRATEUR DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC.

Sur le rapport favorable qui nous en a été fait, nous approuvons, par la présente, les constitutions de la Confrérie de sainte Anne et en permettons l'agrégation à l'Archiconfrérie de Ste-Anne de Beaupré.

Archevêché de Québec, 29 janvier 1897.

† L. N. ARC. DE CYRÈNE, Adm.

---

## AGRÉGATION

*A l'Archiconfrérie de Ste-Anne de Beaupré.*

Les lettres d'agrégation de la Confrérie de sainte Anne de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Québec à l'Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré ont été signées le 31 janvier 1897 par le Révérend Père R. Allard, C. SS. R., recteur de l'église de sainte Anne de Beaupré.

Ces lettres déclarent formellement que les associés de la Confrérie de sainte Anne auront part à toutes les indulgences, et faveurs spirituelles concédées par le St. Siège à l'Archiconfrérie de Ste-Anne de Beaupré.

BX

816

C3053

C65

1897